



Assemblée générale

Distr. limitée
28 mars 2023
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité juridique
Soixante-deuxième session
Vienne, 20-31 mars 2023

Projet de rapport

Additif

XIV. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-troisième session du Sous-Comité juridique

1. Conformément à la résolution [77/121](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 15 de son ordre du jour, intitulé « Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-troisième session du Sous-Comité juridique » en tant que point ordinaire de l'ordre du jour.
2. Le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a entendu les présentations suivantes :
 - a) « Mémoire d'accord : coopération internationale en matière de normes de sécurité spatiale », par les représentants de l'Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale, organisation dotée du statut d'observateur ;
 - b) « Danger manifeste et immédiat : comprendre les risques menaçant la valeur universelle exceptionnelle du géopatrimoine sur Mars afin d'agir en amont », par la représentante du Space Generation Advisory Council, organisation dotée du statut d'observateur.
4. Le Sous-Comité a convenu de proposer au Comité d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour de sa soixante-troisième session, en attendant que l'ordre du jour provisoire fasse l'objet de discussions et d'un examen par le Comité à sa soixante-sixième session, en 2023 :

Points ordinaires

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection à la présidence.



3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général.
5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace.
6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
7. Questions relatives :
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
8. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace.
10. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.

Points au titre des plans de travail

11. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales.
[Travaux pour 2024 indiqués dans le plan de travail pluriannuel du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales ([A/AC.105/1260](#), par. 206 et annexe II, appendice)]

Points/thèmes de discussion distincts

12. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.
13. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.
14. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial.
15. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites.

Nouveaux points

16. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-quatrième session du Sous-Comité juridique.
5. Le point de vue a été exprimé selon lequel le point 4 de l'ordre du jour de la session en cours (Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace), le point 7 (Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique) et le point 8 (Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace) étaient de nature informative et que ces informations pouvaient être publiées sur le site Internet du Bureau des affaires spatiales sous la forme de documents de travail présentés par les délégations et de liens vers des ressources d'information utiles sur Internet.
6. Le point de vue a été exprimé selon lequel le Sous-Comité devrait s'en tenir strictement à l'ordre du jour convenu et approfondir son examen des questions

prioritaires qui nécessitaient d'être réglementées sur le plan juridique, principalement le thème de la viabilité à long terme des activités spatiales.

7. Le Sous-Comité a convenu que l'Institut international de droit spatial et l'ECSL devraient à nouveau être invités à organiser un colloque, qui se tiendrait pendant la soixante-troisième session du Sous-Comité, en tenant dûment compte de la nécessité d'une répartition géographique équitable et d'une représentation équilibrée des genres parmi les participantes et participants afin qu'un large éventail d'opinions puisse s'y exprimer, et que les organisateurs devraient chercher à coopérer à cette fin avec les établissements universitaires intéressés.

8. Le Sous-Comité a noté que sa soixante-troisième session se tiendrait en principe du 15 au 26 avril 2024.
